



renseignements suite a saisie attribution

Par **nadj63**, le **16/04/2019 à 20:06**

Bonjour,

Mon mari a eu une saisie attribution sur son compte bancaire d'un montant de 1351 euros ils ont laisse 559 euros.Cette somme correspond a mon salaire qui venait d'etre vire(je n'ai pas de compte car nous avons eu des soucis et je suis interdit bancaire)la dette est a pole emploi il avait eu un trop percu et ne concerne que lui,le compte n'est pas un compte joint.Ma question est en prouvant que ce qui a ete saisi etait bien mon propre salaire et que la dette ne me concerne pas,y'a t'il possibilite d'obtenir une mainlevee.J'ai vu le huissier en question aujourd'hui elle ne veut rien entendre et ne rendra pas l'argent bien que nous ayons trouve un accord par echeancier pour rembourser cette dette et que la somme est mon salaire integral.Merci d'avance

nadege

Par **youris**, le **17/04/2019 à 09:38**

bonjour,

l'interdiction bancaire entraîne l'inscription aux fichiers bancaires mais n'interdit pas d'avoir un compte bancaire.

vous pouviez donc disposer d'un compte bancaire pour y faire verser votre salaire à moins que vous ne craignez également une saisie.

dès l'instant ou cet argent était sur le compte de votre père et qu'il ne s'agissait pas de sommes insaisissables, je ne crois pas que l'huissier accède à votre demande.

salutations